

Enseignement

Genèse et objectifs de la « Déclaration de Bologne », à l'USJ

À l'invitation du P. Sélim Abou s.j., recteur émérite de l'USJ, le Pr Michel Scheuer, directeur du Centre universitaire d'éthique de l'USJ et président de la Fédération des universités catholiques d'Europe et du Liban (FUCE), a donné jeudi une conférence sur le processus européen d'harmonisation de l'enseignement supérieur. Il a dressé un panorama des principaux événements qui ont donné naissance à la « Déclaration de Bologne » (1998).

Pour rappel, le Pr Scheuer a défini comme suit les 6 objectifs de la « Déclaration de Bologne » :

– Adoption d'un système de diplômes facilement lisibles et comparables, entre autres par le biais du « supplément au diplôme » qui doit fournir une description de la nature, du niveau, du contexte, du contenu et de la situation des études entreprises et complétées.

– Adoption d'un système qui se fonde essentiellement sur deux cursus, avant et après la licence. L'accès au deuxième cursus nécessitera d'avoir achevé le premier, d'une durée minimale de trois ans. Le second cursus devrait conduire au mastère et au doctorat.

– Mise en place d'un système de crédits comme moyen approprié pour promouvoir la mobilité des étudiants le plus largement possible. Les crédits pourraient également

être acquis en dehors du système de l'enseignement supérieur, y compris par une formation continue au long de la vie.

– Promotion de la mobilité des étudiants, des professeurs et des chercheurs qui devraient obtenir un accès plus simple aux opportunités d'études et de formation en dehors de leur propre pays.

– Promotion de la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité de l'enseignement.

– Promotion d'une dimension européenne de l'enseignement supérieur en encourageant les étudiants, les enseignants et les chercheurs à découvrir de nouvelles réalités culturelles et sociales.

Le « Processus de Bologne » est né le 25 mai 1998 lorsque les ministres de l'Enseignement supérieur français, allemand, italien et britannique, réunis à Paris, ont signé la « Déclaration de la Sorbonne » sur la création d'un espace commun européen de l'enseignement. Il est revu et mis à jour tous les deux ans.

En conclusion, le Pr Scheuer a lancé un appel à la vigilance. Car ce processus, placé sous le titre de l'harmonisation, ne doit pas signifier fermeture au sein de l'espace européen, mais ouverture au dialogue, à l'interdisciplinarité et à la coopération, surtout avec les pays du Sud.



Le Pr Michel Scheuer s.j., directeur du Centre universitaire d'éthique de l'USJ et président de la Fédération des universités catholiques d'Europe et du Liban (FUCE), au cours de sa conférence intitulée « Bologne : quelle harmonisation de l'enseignement supérieur ? » Au second plan, le R.P. Sélim Abou, recteur émérite de l'USJ.

Photo Michel Sayegh